

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EM-
PLOI, DE LA REFORME DE LA FONC-
TION PUBLIQUE ET DE LA PREVO-
YANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONC-
TION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PER-
SONNEL CIVIL DE L'ETAT

06/298 DU IC/02/86

DECRET N° /MTERFPPS.DGFP.DGPCI
Portant intégration et nomination de
Monsieur ELENGA Alexandre dans les
cadres de la catégorie A, hiérarchie
I des Services Administratifs et Fi-
nanciers-SAF-(Administration Générale)./-

LE PREMIER MINISTRE

(/ISAS:

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n°076/84 du 7.12.84 portant ratification
de l'Ordonnance n°019/84 du 23.8.84 portant modification de certaines
dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n°15/62 du 3.2.62 portant statut général
des fonctionnaires;

D.G.D.

(/u l'arrêté n°2087/FP du 21.6.58 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires;

(/u le décret n°62/426 du 29.12.62 fixant le sta-
tut commun des cadres de la catégorie A des SAF;

(/u le décret n°62/130/MF du 9.5.62 fixant le ré-
gime des rémunérations des fonctionnaires;

(/u le décret n°62/195/FP du 5.7.62 fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres;

(/u le décret n°62/197/FP du 5.7.62 fixant les ca-
tégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62 du 3.2.62
portant statut général des fonctionnaires;

(/u le décret n°62/198/FP du 5.7.62 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;

D.C.F.

(/u le décret n°63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que
doivent subir des fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles
7 et 8;

(/u le décret n°67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations intégrations, reconstitutions de carrière et
reclassements;

(/u le décret n°74/470 du 31.12.74 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5.7.62 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n°84/856 du 8.8.84 portant nomination
du Premier Ministre;

(/u le décret n°85/1423 du 7.12.1985 portant nomina-
tion des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n°85/1434 du 17.12.1985 portant organisa-
tion des intérim des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n°85/260 du 5.3.85 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations; avancements
et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat;

(/u la lettre n°5124/MESS-CAB-DOB du 29.10.85 du
Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant la dossier de
candidature constitué par l'intéressé;

(/) E C R E T E

ARTICLE 1er: En application des dispositions du décret n°62/426 du 29.12.62 susvisé, Monsieur ELENGA Alexandre, né le 23 Mai 1956 à Owando; titulaire de la Licence en Droit, Option: Droit Public; obtenue à l'Institut des Sciences Juridiques et Administratives d'Alger(ALGERIE), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers-SAF-(Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur des SAF Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2: L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Finances et du Budget.

ARTICLE 3: Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé; sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 10 FEVRIER 1986

PAR LE PREMIER MINISTRE,

LE MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

Bernard COMBO MATSIONA

Ange Edouard POUNGUI.-

- AMPLIATIONS:
- JORPC..... 1
 - DGFP/DGPCE..... 3
 - DGFP/BST..... 2
 - DGB..... 3
 - DCF..... 1
 - MFB..... 2
 - DCSSIER..... 3
 - INTERESSE..... 1
 - SGG/BC..... 2./-